

DÉLIBÉRATION N°2025-23 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 7 juillet 2025 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 7 juillet 2025 joint en annexe.

14 Administrateurs présents ou représentés

14 Voix pour

 Contre

 Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2025-24 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 5 septembre 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

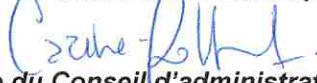
Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 5 septembre 2025 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 5septembre 2025 joint en annexe.

11 Administrateurs présents ou représentés
11 Voix pour Contre Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration
Carine ROLLAND

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2025-25 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Délégation de passation des marchés publics à la directrice

Le conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.1431-7, R.1431-13 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS au 104, rue d'Aubervilliers et 5, rue Curial à Paris 19ème;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Le CENTQUATRE-PARIS et notamment son article 10;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 ayant pour objet une délégation accordée au directeur ;

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

Vu la nécessité de préciser l'autorisation donnée à la directrice en matière de passation des marchés publics ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : AUTORISE la directrice du CENTQUATRE-PARIS à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens de procédure formalisée et notamment des marchés publics en procédure adaptée, et en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application des dispositions du code de la commande publique.

Article 2 : ABROGE et REMPLACE la délibération n°2019-20.

14 Administrateurs présents ou représentés.
14 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est: adoptée / rejetée.

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

Délibération n°2025-25 du 12 novembre 2025
Délégation marchés publics du CENTQUATRE-PARIS

DÉLIBÉRATION N°2025-26 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de délégation à la directrice du CENTQUATRE-PARIS relative aux lancements des procédures de mise en concurrence des autorisations d'occupation du domaine public, de signature des conventions et des avenants y afférents.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-1-1 du Code général des propriétés des personnes publiques;

Vu les articles R.1431-7 et R.1431-8 du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10;

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la délégation relative aux lancements des procédures de mise en concurrence et de sélection, ayant pour objet l'occupation du domaine public à la directrice du CENTQUATRE-PARIS.

Article 2 : APPROUVE la délégation accordée à la directrice du CENTQUATRE-PARIS de signer les conventions avec les candidats retenus, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que de signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution des dites conventions.

Article 3 : La présente délégation est assortie d'une obligation de présenter annuellement le bilan de fonctionnement des diverses concessions d'exploitation du domaine public accordées.

14 Administrateurs présents ou représentés

14 Voix pour ---Contre ---Abstentions

La délibération est: adoptée / rejetée.

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

Délibération n°2025-26 du 12 novembre 2025

Délégation procédures d'occupation du domaine public du CENTQUATRE-PARIS

DÉLIBÉRATION N°2025-27 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la délégation accordée à la Directrice relative à la modification des régies du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7, R1431-7 et R.1431-13 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu la délibération n°2009-09 du 30 mars 2009 ayant instituée une régie de recettes modifiée par la délibération n°2013-09 en régie de recettes et d'avances ;

Vu la délibération n°2016-08 du 22 juin 2016 portant consolidation des différents avenants à la régie de recettes et d'avances ;

Vu les statuts de l'établissement,

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

DÉLIBÈRE

Article unique : AUTORISE la Directrice à modifier les arrêtés de régies comptables du CENTQUATRE et à prendre toutes les mesures, décisions ou modifications nécessaires à la gestion et au bon fonctionnement de l'établissement, sur avis conforme du comptable.

15 Administrateurs présents ou représentés.
15 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Délibération n°2025-27 du 12 novembre 2025
Délégation relative aux régies du CENTQUATRE-PARIS

CENT QUATRE #104 PARIS

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 075-508372927-20251112-DELIB2025_28-DE



DÉLIBÉRATION N°2025-28 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la décision modificative n°01 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7 et L.1612-11;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu la délibération n°2024-14 du 7 novembre 2024 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°2025-03 du 10 janvier 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025-11 du 2 avril 2025 portant approbation du budget supplémentaire 2025 ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°01 du budget de l'exercice 2025 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

16 Administrateurs présents ou représentés
16 Voix pour Contre Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

DÉLIBÉRATION N°2025-29 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire 2008/006 du 29 août 2008 relative à la mise en œuvre de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

DÉLIBÈRE

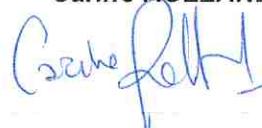
Article 1: APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté en annexe.

15 15 Administrateurs présents ou représentés
15 Voix pour Contre Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2025-30 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination du comptable principal

Le Conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les dispositions des articles L. 1431-1 et R. 1431-17 du Code général des collectivités territoriales indiquant que la nomination du comptable principal d'un EPCC doit être effectuée par délibération du conseil d'administration de l'établissement. Cette nomination implique la désignation d'un agent habilité du Trésor public, qui assumera les responsabilités liées à la gestion financière et à la comptabilité publique de l'EPCC.

Sur avis conforme de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 14 octobre 2025, il est proposé au conseil d'administration de procéder à la nomination de Madame Marie-Gaël Dareau en qualité de : trésorière comptable principale de l'EPCC CENTQUATRE PARIS à compter du 21 novembre 2025.

DÉLIBÈRE

Article unique :

APPROUVE la nomination de Madame Marie-Gaël Dareau en qualité de trésorière comptable principale de l'EPCC CENTQUATRE PARIS à compter du 21 novembre 2025, selon l'avis conforme figurant en annexe de la présente délibération.

15 Administrateurs présents ou représentés
15 Voix pour Contre Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

Délibération n°2025-30 du 12 novembre 2025 CENTQUATRE-PARIS
Nomination du comptable principal

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2025-31 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché relatif à la téléphonie et à l'accès internet

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2025-24 de ce jour portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative à la téléphonie et à l'accès à internet.

Article 2 : AUTORISE la Directrice du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

15/15 Administreurs présents ou représentés.
15/15 Voix pour Contre Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

